

Commune de Leschaux 74320 LESCHAUX	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05/06/2026	D05062026__20
Le Conseil Municipal de la commune de LESCHAUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DAGAND Bernard, Maire.		
Date de convocation du Conseil Municipal : 27/05/2026		
Présents : Bernard DAGAND, Alain BOLLARD, Aurélie CHOSSON, Joël VISINTIN, Stéphanie MAIRE, Norette SANDOMINGO, César NAUMANN, Mallory CAPORALE, Cyril BERGERET, Florence GELLAERTS		
Absents : Bertrand QUESNEL		
Pouvoirs : /		
Secrétaire de séance : Mallory CAPORALE		
		Conseillers en exercice11
		Présents10
		Votants0
		Pouvoirs
		Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de le Haute-Savoie le : 16/07/2026
		Publié ou notifié le : 16/07/2026

TARIFS 2026

1. CHALET ET TERRAIN MULTI SPORTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs du Chalet-Terrain-Multisports en vigueur à ce jour :

	Habitants de la commune de Leschaux et de l'ancienne CCRGLA*	Extérieurs à Leschaux et à l'ancienne CCRGLA*	Associations communales ou de l'ancienne CCRGLA*
Location journée	60 €	90 €	1 journée gratuite/association
Location weekend	60 €	90 €	1 weekend gratuit/association

*CCRGLA : Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy : SAINT-JORIOZ, LA CHAPELLE SAINT-MAURICE, DUINGT, ENTREVERNES, SAINT-EUSTACHE, SEVRIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les charges et produits de l'activité de cet ensemble immobilier incombent à l'entente intercommunale des 7 communes de l'ex-CCRGLA, et qu'en accord avec ladite entente, les tarifs sont calqués sur la structure de même objet de la commune de DUINGT.

2. CONCESSION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à ce jour, les tarifs de concessions du cimetière sont les suivants :

Concession en pleine terre – caveau – 2.5 m2 (trentenaire) :

- Acquisition d'un nouvel emplacement : 1 000 €
- Renouvellement (2.5 ou 5 m2 – trentenaire) : 200 €

Concession acquisition case au colombarium :

- 15ans : 600 €
- 20 ans : 800€
- 30 ans : 1000€

Renouvellement colombarium :

- 15 ans : 120 €
- 20 ans : 160 €
- 30 ans : 200 €

La gravure de la plaque restant à la charge des personnes prenant concession.

3. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose qu'une redevance est obligatoire pour toute occupation du domaine public et que par conséquent, il convient de fixer le montant de la redevance pour toute occupation par un commerce ambulant sur le Parvis de la Mairie.

Il est proposé de reconduire le montant de l'année précédente, à savoir un montant de redevance de 10€ par jour d'occupation. Les conditions d'occupation (durée, branchement électrique, nettoyage, résiliation) seront gérées par convention avec l'occupant.

**4. LOCATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE –
ACCA DE LESCHAUX**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif de location du domaine communal pour l'Association Communale de Chasse Agréée est à ce jour de 900.00 €.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- **Décide** de reconduire à l'identique les tarifs de 2025 pour la location du chalet et terrain multisports, les concessions du cimetière, l'occupation du domaine public et la location du domaine communal de chasse

Voix Pour : 10

Voix Contre : 0

Voix Abstention : 0

LE SECRETAIRE,
Mallory CAPORALE



LE MAIRE,
Bernard DAGAND

